

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS  
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du Mardi 30 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi trente septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Loïc LALYS, s'est réuni, à la salle « Légion d'honneur » de l'Hôtel de Ville de Soissons, Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons, pour sa séance.

**Date de la convocation :**

22 septembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	19	1	20

Sous la Présidence de M. Loïc LALYS, président du SITUS

Présents : Mme BERGÉ Séverine, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme LALUC Sylvie, Mme MARTIN Nathalie, Mme VOYEUX Eliane, M. BÉZIN Jean-Marc, M. CHOQUENET Vincent, M. COUVREUX Claude, M. DESUMEUR Alex, M. DOLHEM Loïc, M. ENGRAND Olivier, M. FAUCON Emilien, M. LALYS Loïc, M. MADIOT Claude, M. MARCHAL Jean-Bernard, M. MONTARON Philippe, M. NIVART Jean-Luc, M. WALLE Dominique

Pouvoir :

M. PHILIPON Vincent donne pouvoir à M. LALYS Loïc

Secrétaire de séance : M. DESUMEUR Alex

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme AÏT OUMEZIANE Djedjiga, Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mme ZINE EL ABIDINE Aziza, M. Guillaume LACAÏLLE

Personnel de GrandSoissons : M. Arnaud BELAN, M. Fabrice PIERRE-ABELE

Les absents sont excusés

<b>Transports scolaires – Appel d’offres ouvert</b>	<b>Rapport</b>
	<b>N°8</b>

Les marchés n° 2021-01, 2021-02, 2021-03, 2021-04, 2021-05 relatifs à l’exploitation des lignes de transports scolaires du réseau « Scol’tus » arriveront à échéance fin décembre 2025.

Il convient de lancer une procédure d’appel d’offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du code de la commande publique pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les marchés seront passés sous forme la forme d’accords-cadres. Ils seront exécutés au fur et à mesure de l’émission de bons de commande dans les conditions fixées à l’article R. 2162-13 et l'article R. 2162-14 du code de la commande publique. L’émission des bons de commande s’effectue sans négociation ni remise en concurrence préalable des titulaires, selon des modalités prévues par l’accord-cadre.

Les marchés seront mono-attributaires, sans montants minimums et sans montants maximums en raison des évolutions qui pourraient avoir lieu et qui ne sont pas prévisibles car dépendantes de l’Education Nationale, du Département, de la Région... (Modification des cartes scolaires, réformes...).

La procédure d’appel d’offres à lancer porte donc sur l’exécution de prestations de services de transport public de voyageurs à vocation scolaire et concerne uniquement les élèves domiciliés dans le périmètre du S.I.T.U.S et scolarisés dans un établissement d’enseignement situé à l’intérieur du ressort territorial du S.I.T.U.S.

Le marché est divisé en lots géographiques et prend en compte les réutilisations de véhicules sur les circuits. Chaque lot fera l’objet d’un marché.

La durée de ces marchés est fixée à un an renouvelable trois fois sans pouvoir excéder quatre (4) ans.

Il est demandé au Comité syndical d'autoriser le Président à lancer cette procédure d'appel d'offres ouvert pour l'« Exécution de prestations de services de transport public de voyageurs à vocation scolaire », à assurer les publicités nécessaires à la procédure, et à effectuer les formalités subséquentes dont la signature des marchés avec les opérateurs qui seront retenus par la commission d’appel d’offres.

*Avis favorable des membres du Bureau Syndical*

**DELIBERATION**

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :**

- D'autoriser le Président à lancer cette procédure d'appel d'offres ouvert pour l'« Exécution de prestations de services de transport public de voyageurs à vocation scolaire », à assurer les publicités nécessaires à la procédure, et à effectuer les formalités subséquentes dont la signature des marchés avec les opérateurs qui seront retenus par la commission d'appel d'offres.

**Vote :**

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 1<sup>ER</sup> octobre 2025

Pour extrait conforme,



Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 002-250204120-20250930-30092025\_8-DE

